

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE TERROIR DE CAUX**

Date de convocation	
20/12/2016	
Membres en exercice :	97
Membres présents :	91
Pouvoirs :	5
Membres votants :	96

**DU MERCREDI 04 JANVIER 2017**

Le **Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes Terroir de Caux, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Bacqueville en Caux, le **mercredi 04 janvier 2017 à 09 heures**, sous la Présidence de Claude GRINDEL , doyen d'âge.

<b>NOM Prénom</b>	<b>P/E/A Pvr/S</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>P/A/E Pvr/S</b>		<b>P/A/E Pvr/S</b>
AUGER Guy	P	DUBUS Fabrice	p	LHEUREUX Edouard	p
BARTHELEMY Isabelle	P	DUCLOS Jean- François	p	LEMOINE Séverine	p
BATAILLE Dominique	P	DUPUY Caroline	A	LEROND Eric	p
BAYEUL Jean-Marie	P	DURAME Sébastien	p	LEROY Christophe	p
BEAUCAMP Marie- France	P	FAICT Joël	p	LESUEUR Claudine	Pvr à C. Suronne
BEAUDOIN Aurélie	P	FAUVEL Denis	p	LETELLIER Norbert	p
BERANGER Eric	P	FOLLAIN Benoît	p	LEVAVASSEUR Marie- Christine	p
BILLORE Jean-Yves	P	FRANÇOIS Charline	p	MARET Jean-Paul	p
BLOC Jean-François	P	FURON BATAILLE Chantal	p	MASSE Stéphane	p
BOUCHER Victor	P	GAINVILLE Norbert	p	MOREL Aline	p
BUREAUX Olivier	P	GIFFARD Christian	p	MORIN Michèle	P
CAHARD Christelle	P	GILLE Patrice	p	NOURRICHARD Gérard	P
CALAIS Thérèse	Pvr à S. Lemoine	GRINDEL Claude	p	PADÉ Bernard	P
CHANDELIER David	p	GUEROULT Jacques	p	RAILLOT Marinette	Pvr à G. Paumier
CHARDONNET Michel	p	GUILLEBERT Denis	p	PASQUIER Philippe	P
CHEVALIER Daniel	p	HATCHUEL Albert	p	PAUMIER Gilles	p
CLET Christian	p	HAUGUEL Martial	p	PETIT Marc	p
COLOMBEL Christophe	p	HAVARD René	p	PILON Michel	p
COQUATRIX Michel	p	HEDOU Lucette	p	POINTEL François	p
CORNIERE Jean- Luc	p	HENNETIER Fernand	p	POTEL Paul	p

COTTEREAU Chantal	p	HÉRICHER Franck	p	PRIEUR André	p
CRESENT Christine	suppléant	HOUSSAYE Monique	p	QUESNAY Denis	p
DALLE Jean-Christophe	suppléant	JARNOUX Chantal	p	RIBET Jacky	Pvr à D. chandelier
DAS Blandine	p	LACOMBLEZ Martine	p	ROGER François	p
DECLERCQ Antoine	p	LAGNEL Jacques	p	ROLLAND Hervé	p
DELARUE Etienne	p	LANGLOIS Jean-Pierre	p	ROQUIGNY Anne	p
DELARUE Williams	p	LE GALL Christine	p	SERVAIS PICORD Laurent	p
DELAUNAY Myriam	suppléant	LE VERDIER Guy	p	SURONNE Christian	p
DEPAROIS Jean-Michel	p	LEDRAIT Didier	p	THÉLU Jacques	p
DEPREAUX Alain	p	LEFEBVRE Philippe	p	VANDERPLAETSEN Michel	p
DEPREZ Jacques	p	LEFORESTIER Edouard	p	VEGAS Robert	p
DUBOSC Emmanuel	p	LEFORESTIER Nicolas	p	VIDAL Bastien	Pvr à C. Cottereau
				VOLLET Jacques	p

*légende : P :présent - A :absent - E :excusé - Pvr : pouvoir - S :suppléant*

### **Ordre du jour**

- Installation du Conseil Communautaire
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents
- Délégations au Président
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
- Détermination de la composition des membres du Bureau
- Election des membres du Bureau
- Délégations au Bureau

### **Installation des conseillers communautaires**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, qui donne lecture de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Terroir de Caux.

Il déclare installés dans leurs fonctions les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents).

Il procède à l'appel nominal, dénombre 91 conseillers présents + 5 pouvoirs et constate que la condition de quorum est remplie.

Madame Charline FRANCOIS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L.2121-15 et L.5211-1 du CGCT).

## **Election du Président**

« L'élection du président et du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Claude GRINDEL, il est procédé à l'élection du Président.

Le Conseil Communautaire a désigné six assesseurs : Madame Chantal JARNOUX et Messieurs Christian CLET, Williams DELARUE, Albert HATCHUEL, Eric LEROND, Robert VEGAS

Sont candidats : Monsieur Jean-Yves BILLORE  
Monsieur Jean-Luc CORNIERE

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls: 6

Suffrages exprimés : 90

Majorité absolue: 46

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLORE Jean Yves.....	23 .....	Vingt trois.....
CORNIERE Jean Luc .....	65 .....	Soixante cinq .....
DUBUS Fabrice .....	1 .....	un.....
HAVARD René .....	1 .....	un.....

Monsieur Jean-Luc CORNIERE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Monsieur Jean-Luc CORNIERE reprend la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée. Monsieur BILLORE remercie les personnes ayant voté pour lui et félicite Monsieur le Président.

## **Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Vu l'Article L5211-10 du CGCT :

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer à 15 (quinze) le nombre de Vice-Présidents.

Le vote a lieu à main levée.

25 voix contre

1 abstention

70 voix pour

Le Conseil Communautaire accepte à la majorité de fixer à 15 (quinze) le nombre de Vice-Présidents sous condition que l'incidence budgétaire soit basée sur l'indemnité maximale de 14 Vice-Présidents, avec un effort financier réparti entre le Président et les 15 Vice-Présidents.

Arrivée de Madame Caroline DUPUY.

### **Election des Vice-Présidents sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIERE**

Le Conseil Communautaire a désigné six assesseurs : Madame Chantal JARNOUX et Messieurs Christian CLET, Williams DELARUE, Albert HATCHUEL, Eric LEROND, Robert VEGAS

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT :

*« L'élection du président et du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales :*

*L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.*

*Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

#### **1er vice-président**

Il est procédé à l'élection du **premier Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Jean-Yves BILLORE et Jean-François BLOC

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Yves BILLORE .....	18 .....	Dix huit.....
Jean François BLOC .....	74 .....	Soixante quatorze.....
Blandine DAS .....	1 .....	un.....

Monsieur Jean-François BLOC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

## 2<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **deuxième Vice-Président**.

Sont candidats : Monsieur Jean-Yves BILLORE et Madame Chantal COTTEREAU

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 89

Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Yves BILLORE .....	20 .....	vingt .....
Chantal COTTEREAU .....	65 .....	Soixante cinq .....
Blandine DAS .....	2 .....	deux .....
Charline FRANCOIS .....	1 .....	un .....
Martial HAUGUEL .....	1 .....	un .....

Madame Chantal COTTEREAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installée.

Pouvoir de Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Jean-Yves BILLORE

## 3<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **troisième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Jean-Yves BILLORE et Christian SURONNE

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Bulletins blancs ou nuls : 7

Suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Yves BILLORE .....	13 .....	treize .....
Blandine DAS .....	1 .....	un .....
Fabrice DUBUS .....	1 .....	un .....
Martial HAUGUEL .....	1 .....	un .....
Gilles PAUMIER .....	1 .....	un .....
Christian SURONNE .....	73 .....	Soixante treize .....

Monsieur Christian SURONNE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

#### 4<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **quatrième Vice-Président**.

Est candidat : Monsieur René HAVARD

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 87

Majorité absolue : 44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Yves BILLORE .....	1 .....	Un .....
Blandine DAS.....	2 .....	deux.....
Fabrice DUBUS .....	1 .....	un.....
René HAVARD .....	78 .....	Soixante-dix-huit.....
Gilles PAUMIER.....	3 .....	trois .....
François ROGER.....	1 .....	un.....
JacquesTHELU	1 .....	un.....

Monsieur René HAVARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Pouvoir de Monsieur Christophe COLOMBEL à Monsieur Victor BOUCHER.

#### 5<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **cinquième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Jean-Yves BILLORE et Nicolas LEFORESTIER

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 86

Majorité absolue : 44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas LEFORESTIER .....	56 .....	Cinquante six.....
Jean Yves BILLORE.....	22 .....	Vingt deux.....
Blandine DAS .....	3 .....	trois.....
Jacques DEPREZ.....	1 .....	un.....
David CHANDELIER .....	1 .....	un.....
Gilles PAUMIER .....	1 .....	un.....
Fabrice DUBUS .....	1 .....	un.....
Martial HAUGUEL .....	1 .....	un.....

Monsieur Nicolas LEFORESTIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

### 6<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **sixième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Fabrice DUBUS et Denis FAUVEL

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabrice DUBUS .....	33 .....	Trente trois .....
Denis FAUVEL .....	61 .....	Soixante et un.....

Monsieur Denis FAUVEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Séance levée à 12H45.

Reprise de la séance à 13H42.

Monsieur André PRIEUR quitte la séance.

### 7<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **septième Vice-Président**.

Est candidat : Monsieur Michel COQUATRIX

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 8  
 Suffrages exprimés : 88  
 Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel COQUATRIX.....	77 .....	Soixante dix sept .....
David CHANDELIER .....	5 .....	cinq .....
Jacques THELU .....	1 .....	un.....
Dominique BATAILLE.....	2 .....	deux.....
Blandine DAS .....	1 .....	un.....
Stéphane MASSE.....	1 .....	un.....
Sébastien DURAME .....	1 .....	un.....

Monsieur Michel COQUATRIX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Arrivée de Madame Claudine LESUEUR (annule le pouvoir donné par Madame LESUEUR à Monsieur SURONNE)

### 8<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **huitième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs David CHANDELIER et Alain DEPREAUX

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 92

Majorité absolue : 47

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain DEPREAUX.....	52 .....	Cinquante deux.....
David CHANDELIER .....	39 .....	Trente neuf .....
Blandine DAS .....	1 .....	un.....

Monsieur Alain DEPREAUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

## 9<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **neuvième Vice-Président**.

Est candidat : Monsieur Gilles PAUMIER

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 86

Majorité absolue : 44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles PAUMIER .....	79 .....	Soixante dix neuf .....
Blandine DAS .....	2 .....	deux.....
J Yves BILLORE.....	1 .....	un.....
David CHANDELIER .....	3 .....	trois.....
J Luc CORNIERE .....	1 .....	un.....

Monsieur Gilles PAUMIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

## 10<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **dixième Vice-Président**.

Est candidat : Monsieur Jean-Paul MARET

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Paul MARET .....	76 .....	Soixante seize .....
Jean Yves BILLORE.....	3 .....	trois.....
Blandine DAS .....	2 .....	deux.....
Patrice GILLE .....	2 .....	deux.....
David CHANDELIER .....	1 .....	un.....
Benoit FOLLAIN .....	1 .....	un.....

Monsieur Jean-Paul MARET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

### 11<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **onzième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Jean-Yves BILLORE et Laurent SERVAIS PICORD

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent SERVAIS PICORD .....	58 .....	Cinquante huit.....
Jean Yves BILLORE .....	30 .....	trente .....
Blandine DAS .....	2 .....	deux.....
Charline FRANCOIS.....	1 .....	un.....

Monsieur Laurent SERVAIS PICORD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

### 12<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **douzième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Jean-Yves BILLORE, Olivier BUREAUX et François ROGER

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François ROGER.....	36 .....	Trente six.....
Olivier BUREAUX .....	39 .....	Trente neuf .....
Jean Yves BILLORE .....	14 .....	quatorze.....
Fabrice DUBUS .....	1 .....	un.....
Blandine DAS .....	1 .....	un.....

Retour de Madame Isabelle BARTHELEMY (annule le pouvoir donné par Madame BARTHELEMY à Monsieur BILLORE)

Deuxième tour de scrutin :

Sont candidats : Messieurs Olivier BUREAUX et François ROGER

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 92

Majorité absolue : 47

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François ROGER.....	55 .....	Cinquante cinq.....
Olivier BUREAUX .....	35 .....	Trente cinq.....
Blandine DAS .....	1 .....	un.....
Emmanuel DUBOSC .....	1 .....	un.....

Monsieur François ROGER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

### 13<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **treizième Vice-Président**.

Sont candidats : Madame Blandine DAS, Messieurs Fabrice DUBUS et Stéphane MASSE

Premier tour de scrutin :

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 95

Majorité absolue : 48

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Blandine DAS .....	45 .....	Quarante cinq .....
Fabrice DUBUS .....	30 .....	trente .....
Jean Yves BILLORE.....	4 .....	quatre .....
Stéphane MASSE.....	15 .....	quinze .....
Martial HAUGUEL .....	1 .....	un.....

Suspension de séance à 15H55.

Reprise de la séance à 15H58

Deuxième tour de scrutin :

Sont candidats : Madame Blandine DAS, Monsieur Fabrice DUBUS

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabrice DUBUS .....	32 .....	Trente deux .....
Blandine DAS .....	57 .....	Cinquante sept.....
Jean Yves BILLORE.....	4 .....	quatre .....

Madame Blandine DAS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installée.

#### 14<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **quatorzième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Olivier BUREAUX, David CHANDELIER, Patrice GILLE

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 7

Suffrages exprimés : 89

Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice GILLE .....	49 .....	Quarante neuf.....
Olivier BUREAUX .....	22 .....	Vingt deux.....
David CHANDELIER .....	18 .....	Dix huit.....

Monsieur Patrice GILLE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 14<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

#### 15<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé à l'élection du **quinzième Vice-Président**.

Sont candidats : Messieurs Martial HAUGUEL, Guy LE VERDIER et François POINTEL

Premier tour de scrutin :

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Bulletins blancs ou nuls : 5  
 Suffrages exprimés : 91  
 Majorité absolue : 46

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabrice DUBUS .....	1 .....	Un .....
Martial HAUGUEL .....	42 .....	Quarante deux .....
Guy LE VERDIER .....	19 .....	Dix neuf .....
François POINTEL .....	29 .....	Vingt neuf .....

Suspension de séance à 16h55  
 Reprise de la séance à 17h05

Madame Caroline DUPUY quitte la séance et donne pouvoir à Madame Chantal FURON BATAILLE

Deuxième tour de scrutin :

Sont candidats : Messieurs Martial HAUGUEL et François POINTEL  
 Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96  
 Bulletins blancs ou nuls : 7  
 Suffrages exprimés : 89  
 Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martial HAUGUEL .....	47 .....	Quarante sept .....
François POINTEL .....	42 .....	Quarante deux .....

Monsieur Martial HAUGUEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 15<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

**Délégations attribuées par le Président aux 15 Vice-Présidents :**

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-François BLOC – Action sociale
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Chantal COTTEREAU – Animation
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christian SURONNE – Développement + Commerce + Artisanat + Relationnel
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur René HAVARD – Finances
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Nicolas LEFORESTIER – Développement + Promotion + Emploi + Formation + Communication économique
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Denis FAUVEL – Tourisme
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Michel COQUATRIX – Rivière + SPANC + GEMAPI + Travaux
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Alain DEPREAUX – Aménagement de l'Espace

- 9<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Gilles PAUMIER – Culture  
10<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-Paul MARET – Voirie  
11<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Laurent SERVAIS PICORD – Patrimoine + Logement + Services Publics  
12<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur François ROGER – Urbanisme  
13<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Blandine DAS – Communication  
14<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Patrice GILLE – Sport  
15<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Martial HAUGUEL - Environnement

### **Délégations au Président**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide d'attribuer délégation d'une partie de ses attributions et donne pouvoir au Président, Conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-2 du CGCT,

- 1° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- 2° De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8° D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ;
- 9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10000 € ;
- 10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200000 € ;
- 11° D'autoriser au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 12° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, pour l'ensemble des travaux et actions décidés par le conseil communautaire, l'attribution de subventions et d'en approuver les plans de financement
- 13° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- 14° De signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires (déchèteries, piscine, ...), à savoir notamment les conventions, avenants, attestations, contrats...
- 15° De signer tous compromis de vente en général, dans le cadre de la compétence développement économique

## Indemnités des élus

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionné à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tableau récapitulatif proposant le barème applicable à la CDC Terroir de Caux  
Considérant la strate de population de 20000 à 49999 habitants

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

POPULATION TOTALE (habitants)	Valeur de l'indice brut 1015 : 45 891,35 Euros, décret n° 2016-670 du 25 mai 2016					
	Taux maximal (en % de l' I. B. 1015)	Président		Taux maximal (en % de l' I. B. 1015)	Vice-Président	
		Valeur de l'indemnité au 1er juillet 2016			Valeur de l'indemnité au 1er juillet 2016	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
-500	12,75%	5 851,15	487,60	4,95%	2 271,62	189,30
500 à 999	23,25%	10 669,74	889,14	6,19%	2 840,67	236,72
1000 à 3499	32,25%	14 799,96	1 233,33	12,37%	5 676,76	473,06
3500 à 9999	41,25%	18 930,18	1 577,52	16,50%	7 572,07	631,01
10 000 à 19 999	48,75%	22 372,03	1 864,34	20,63%	9 467,39	788,95
20 000 à 49 999	67,50%	30 976,66	2 581,39	24,73%	11 348,93	945,74
50 000 à 99 999	82,49%	37 855,77	3 154,65	33,00%	15 144,15	1 262,01
100 000 à 199 999	108,75%	49 906,84	4 158,90	49,50%	22 716,22	1 893,02
+200 000	108,75%	49 906,84	4 158,90	54,37%	24 951,13	2 079,26

Le Conseil Communautaire, à la majorité, accepte le versement mensuel, à compter du 04 janvier 2017 :

- à Monsieur le Président, d'une indemnité de fonction calculée sur la base de 65,95% de l'indice brut 1015.
- Aux 15 Vice-Présidents, d'une indemnité de fonction calculée sur la base de 23,18% de l'indice brut 1015.

Le versement de l'indemnité sera actualisé en fonction des modifications du barème des traitements. Les crédits nécessaires à la liquidation et au mandatement de ces indemnités figureront au budget de chaque année. L'incidence budgétaire est basée sur l'indemnité maximale de 14 Vice-Présidents, avec un effort financier réparti entre le Président et les 15 Vice-Présidents.

### **Détermination du nombre de membres du Bureau**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre) de fixer à 32 (trente deux) le nombre de membres du Bureau, soit le Président + les 15 Vice-Présidents + 16 membres.

La répartition des 16 membres pourrait être de 5 par ancienne Communauté de communes + 1 membre pour les 3 communes du Bosc Eawy.

Monsieur Denis GUILLEBERT donne pouvoir à Monsieur Benoit FOLLAIN

Madame Christine LE GALL donne pouvoir à Monsieur Jacques LAGNEL

## **Election des Membres du Bureau sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIERE**

Le Conseil Communautaire a désigné six assesseurs : Madame Chantal JARNOUX et Messieurs Christian CLET, Williams DELARUE, Albert HATCHUEL, Eric LEROND, Robert VEGAS

Vu l'article L5211-1 du CGCT

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau

Premier tour de scrutin :

Sont candidats : Mesdames et Messieurs Jean-Yves BILLORE, Victor BOUCHER, Olivier BUREAUX, Christelle CAHARD, Thérèse CALAIS, Michel CHARDONNET, Christian CLET, Etienne DELARUE, Williams DELARUE, Jean-Michel DEPAROIS, Emmanuel DUBOSC, Fabrice DUBUS, Jean-François DUCLOS, Joël FAICT, Charline FRANCOIS, Jacques LAGNEL, Jean-Pierre LANGLOIS, Séverine LEMOINE, Éric LEROND, Christophe LEROY, Guy LE VERDIER, Edouard LHEUREUX, Marc PETIT, Michel PILON, , Paul POTEL, Jacques THELU, Robert VEGAS.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 96

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 95

Majorité absolue: 48

Ont obtenu :

Guy AUGER : 4 voix

Jean-Yves BILLORE : 40 voix

Victor BOUCHER : 39 voix

Olivier BUREAUX : 66 voix

Christelle CAHARD, : 40 voix

Thérèse CALAIS : 67 voix

Michel CHARDONNET : 32 voix

Christian CLET : 40 voix

Etienne DELARUE : 65 voix

Williams DELARUE : 34 voix

Jean-Michel DEPAROIS : 43 voix

Emmanuel DUBOSC : 48 voix

Fabrice DUBUS : 50 voix

Jean-François DUCLOS : 51 voix

Joël FAICT : 32 voix

Charline FRANCOIS : 69 voix

Chantal FURON BATAILLE : 2 voix

Jacques LAGNEL : 50 voix

Jean-Pierre LANGLOIS : 29 voix

Séverine LEMOINE : 66 voix

Éric LEROND : 48 voix

Christophe LEROY : 45 voix

Guy LE VERDIER : 55 voix

Edouard LHEUREUX : 48 voix

Aline MOREL : 2 voix

Gérard NOURRICHARD : 6 voix

Marc PETIT : 82 voix  
Michel PILON : 21 voix  
François POINTEL : 2 voix  
Paul POTEL : 65 voix  
Jacques THELU : 47 voix  
Robert VEGAS : 44 voix

Mesdames et Messieurs, Olivier BUREAUX, Thérèse CALAIS, Etienne DELARUE, Emmanuel DUBOSC, , Fabrice DUBUS, Jean-François DUCLOS, Charline FRANCOIS, Séverine LEMOINE , Eric LEROND, Guy LE VERDIER, Edouard, LHEUREUX, Marc PETIT , Paul POTEL, sont élus membres du Bureau à la majorité absolue.  
Restent 2 membres à élire.

Monsieur Fabrice DUBUS donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc CORNIERE  
Monsieur David CHANDELIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BILLORE  
Madame Anne ROQUIGNY donne pouvoir à Madame Michèle MORIN  
Monsieur Jean-Paul MARET donne pouvoir à Monsieur Patrice GILLE

Départ de Madame Martine LACOMBLEZ, Messieurs Alain PLOUARD suppléant de Myriam DELAUNAY, Norbert LETELLIER, Michel PILON, Jacky RIBET.

Deuxième tour de scrutin :

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 91  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 90  
Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

Jean-Yves BILLORE : 19 voix  
Victor BOUCHER : 7 voix  
Christelle CAHARD, : 4 voix  
Michel CHARDONNET : 8 voix  
Williams DELARUE : 8 voix  
Jean-Michel DEPAROIS : 31 voix  
Joël FAICT : 16 voix  
Jean-Pierre LANGLOIS : 4 voix  
Christophe LEROY : 2 voix  
Michel PILON : 1 voix  
Jacques THELU : 42 voix  
Robert VEGAS : 27 voix

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue.

Départ de Mesdames et Messieurs Edouard LHEUREUX, Christophe LEROY, Claudine LESUEUR, Stéphane MASSE, Paul POTEL, Hervé ROLLAND, Michel VANDERPLATSEN.

Troisième tour de scrutin :

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 84  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 83

Ont obtenu :

Jean-Yves BILLORE : 19 voix  
Victor BOUCHER : 6 voix  
Christelle CAHARD, : 3 voix  
Michel CHARDONNET : 4 voix  
Christian CLET : 1 voix  
Williams DELARUE : 1 voix  
Jean-Michel DEPAROIS : 26 voix  
Joël FAICT : 14 voix  
Jean-Pierre LANGLOIS : 3 voix  
Christophe LEROY : 4 voix  
Jacques THELU : 40 voix  
Robert VEGAS : 35 voix

Messieurs Jacques THELU et Robert VEGAS sont élus membres du Bureau à la majorité relative.

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : Monsieur Jean-Luc CORNIERE

15 Vice-Présidents : Mesdames et Messieurs Jean-François BLOC, Chantal COTTEREAU, Christian SURONNE, René HAVARD, Nicolas LEFORESTIER, Denis FAUVEL, Michel COQUATRIX, Alain DEPREAUX, Gilles PAUMIER, Jean-Paul MARET, Laurent SERVAIS PICORD, François ROGER, Blandine DAS, Patrice GILLE, Martial HAUGUEL.

16 membres : Mesdames et Messieurs Olivier BUREAUX, Thérèse CALAIS, Etienne DELARUE, Emmanuel DUBOSC, Fabrice DUBUS, Jean-François DUCLOS, Charline FRANCOIS, Jacques LAGNEL, Séverine LEMOINE, Éric LEROND, Guy LE VERDIER, Edouard LHEUREUX, Marc PETIT, Paul POTEL, Jacques THELU et Robert VEGAS.

•

### **Délégations au Bureau**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide d'attribuer délégation d'une partie de ses attributions et donne pouvoir au Bureau, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT,

1° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

2° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

3° De procéder aux créations et modifications du tableau des effectifs du personnel, en fonction des autorisations budgétaires.

4° D'exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de

déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil communautaire ;

5° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la communauté de communes et dans les conditions fixées par le conseil communautaire, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code (*sauvegarde commerce artisanat de proximité*) ;

### **Organisation des séances du Conseil Communautaire**

Sur proposition de Monsieur le Président et conformément à l'article L5211-11 du CGCT, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité que l'organisation des séances du Conseil Communautaire ait lieu au siège de la Communauté de Communes « Terroir de Caux » ou alternativement dans les communes membres disposant d'une salle adaptée au bon déroulement des séances.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une réunion du Conseil Communautaire est prévue le jeudi 12 janvier 2017 à 17H30 à la salle polyvalente de Varneville-Bretteville.

La séance est levée à 19H45.

Le Président,  
J.L CORNIERE